

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

États financiers au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
305, rue de la Gare
C.P. 305
Matane (Québec)
G4W 3N2

T 418 562-0203

Aux administrateurs de
Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Matane
Le 15 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110699

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

			2020	2019
	Société Alzheimer	Maison J. Arthur Desjardins	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions du Gouvernement du Québec	248 464	266 682	515 146	492 700
Subvention d'APPUI Bas-Saint-Laurent	3 867		3 867	45 551
Apports de particuliers et d'organismes	89 708	1 623	91 331	35 422
Apports de la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer		345	345	21 024
Revenus d'hébergement		183 182	183 182	174 854
Marche de la mémoire	24 064		24 064	32 042
Intérêts gagnés	4 302	1 081	5 383	1 799
Autres revenus	3 850	3 945	7 795	17 762
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		18 612	18 612	18 136
	374 255	475 470	849 725	839 290
Charges				
Salaires et charges sociales	211 124	417 142	628 266	552 271
Formation et perfectionnement	6 610	650	7 260	7 585
Assurances	2 465	8 344	10 809	11 424
Charges locatives	18 538		18 538	22 927
Fournitures de bureau et impression	12 339	7 489	19 828	21 408
Télécommunications	3 848	2 318	6 166	6 923
Taxes et permis		2 727	2 727	2 706
Énergie		9 453	9 453	11 719
Honoraires professionnels	5 978	5 569	11 547	14 391
Nourriture, soins médicaux et autres		31 275	31 275	31 558
Frais de déplacement et représentation	18 218	1 235	19 453	33 242
Entretien et réparations	742	8 790	9 532	12 040
Journal et promotion	314		314	54
Cotisations	7 388	457	7 845	7 917
Activités de financement	7 251		7 251	3 480
Achats, collations et autres charges	2 254		2 254	2 156
Frais de banque et d'administration	870	188	1 058	1 528
Amortissement du bâtiment		18 409	18 409	18 193
Amortissement des améliorations locatives	1 477		1 477	1 354
Amortissement du mobilier	1 226	648	1 874	1 847
Amortissement du matériel informatique	1 573		1 573	1 295
Amortissement du système téléphonique				28
	302 215	514 694	816 909	766 046
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	72 040	(39 224)	32 816	73 244

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020				2019	
	Non affectés - Société Alzheimer	Investis en immobilisations	Non affectés - Maison J. Arthur Desjardins	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Total
Solde au début	\$ 73 718	\$ 14 973	\$ 81 190	\$ 45 851	\$ 215 732	\$ 142 488
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	79 125	(4 721)	(41 588)	30 128	32 816	73 244
Affectation d'origine interne	(30 128)					
Investis en immobilisations	(14 142)	14 142				
Solde à la fin	108 573	24 394	39 602	75 979	248 548	215 732

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	32 816	73 244
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 333	22 717
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(18 612)	(18 136)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>25 551</u>	<u>(81 462)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>63 088</u>	<u>(3 637)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Apports à recevoir	29 240	19 620
Immobilisations corporelles	<u>(14 142)</u>	<u>(4 089)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>15 098</u>	<u>15 531</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	7 094	
Remboursement d'effet à payer	<u>(10 000)</u>	<u>(10 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 906)</u>	<u>(10 000)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	75 280	1 894
Encaisse et dépôts à terme au début	<u>392 452</u>	<u>390 558</u>
Encaisse et dépôts à terme à la fin	<u>467 732</u>	<u>392 452</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	467 732	91 483
Dépôts à terme	<u> </u>	<u>300 969</u>
	<u>467 732</u>	<u>392 452</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	467 732	91 483
Dépôts à terme		300 969
Comptes clients et autres créances (note 5)	25 093	45 708
Frais payés d'avance	8 378	10 128
	<u>501 203</u>	448 288
Long terme		
Apports à recevoir		29 240
Immobilisations corporelles (note 6)	401 451	410 643
	<u>902 654</u>	<u>888 171</u>
PASSIF		
Court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	7 094	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	68 856	71 711
Apports reportés de fonctionnement (note 9)	179 198	185 058
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	10 000	10 000
	<u>265 148</u>	266 769
Long terme		
Dette à long terme (note 10)		10 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	388 958	395 670
	<u>654 106</u>	<u>672 439</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	148 175	154 908
Investis en immobilisations	24 394	14 973
Affectés d'origine interne (note 12)	75 979	45 851
	<u>248 548</u>	215 732
	<u>902 654</u>	<u>888 171</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'informer la population sur la maladie d'Alzheimer et d'aider les familles. L'organisme offre un service d'hébergement et des activités de jour. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné la mise en place de nouvelles procédures visant la protection du personnel et des occupants de la Maison J. Arthur Desjardins dont le port de l'équipement de protection recommandé, le respect de mesures d'hygiène strictes et la désinfection régulière des biens meubles et des espaces occupés. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

3 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnable assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
 au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment et apports reportés afférents	25 ans
Mobilier et système téléphonique	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
 au 31 mars 2020

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	2 341	5 115
Intérêts courus		1 197
Subventions	4 332	11 344
Apports	10 000	10 000
Taxes à la consommation	8 420	18 052
	<u>25 093</u>	<u>45 708</u>

(a) Au 31 mars 2020, un client représente 71 % du total des comptes clients.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2020</u> Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	465 628	117 800	347 828
Améliorations locatives	7 386	7 386	
Matériel informatique	15 424	10 723	4 701
Mobilier	12 757	8 074	4 683
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	59 368	56 578	2 790
Système téléphonique	3 299	3 299	
	<u>605 311</u>	<u>203 860</u>	<u>401 451</u>

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>2019</u> Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	454 845	99 391	355 454
Améliorations locatives	7 386	5 909	1 477
Matériel informatique	13 066	9 150	3 916
Mobilier	11 757	6 848	4 909
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	59 368	55 930	3 438
Système téléphonique	3 299	3 299	
	<u>591 170</u>	<u>180 527</u>	<u>410 643</u>

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 4,5 % (6,95 %; 8,45 % au 31 mars 2019) et est renégociable annuellement.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
 au 31 mars 2020

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 658	14 735
Salaires et charges sociales	59 198	46 288
Subventions à rembourser		8 933
Loyers perçus d'avance		1 755
	<u>68 856</u>	<u>71 711</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 20 641 \$ au 31 mars 2020 (14 761 \$ au 31 mars 2019).

9 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Montants encaissés pour le prochain exercice :		
Gouvernement provincial - SAPA	179 198	177 059
Organismes - Intensification		3 745
Organismes - Halte répit		4 254
Solde à la fin	<u>179 198</u>	<u>185 058</u>

Les apports reportés de fonctionnement représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Effet à payer à la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 10 000 \$, échéant en 2021	10 000	20 000
Tranche échéant à moins de un an	10 000	10 000
	<u>-</u>	<u>10 000</u>

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se composent de subventions provenant de la Fondation J. Arthur Desjardins, de la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer, du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et de divers dons pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou sous forme d'immobilisations corporelles.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles		
Bâtiment	506 419	494 519
Amortissement cumulé	<u>117 461</u>	<u>98 849</u>
Valeur comptable nette	<u><u>388 958</u></u>	<u><u>395 670</u></u>

12 - ACTIFS NETS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

Les actifs nets affectés d'origine interne se rapportent aux activités prévues ci-dessous :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Marche de la mémoire	35 979	45 851
Formation du personnel et planification stratégique	14 000	
Colloques et conférences	8 000	
Rencontres du personnel	5 000	
Campagnes de publicité	3 500	
Mise à jour du parc informatique	4 000	
Mise à jour du site web et du facebook	3 500	
Documentation et publication	<u>2 000</u>	
	<u><u>75 979</u></u>	<u><u>45 851</u></u>

13 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant en avril 2023 à verser une somme de 47 402 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 13 893 \$ en 2021, 15 747 \$ en 2022, 16 392 \$ en 2023 et 1 370 \$ en 2024 .

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les subventions à recevoir et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et de financement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.